

FEUILLE DE ROUTE DE LA COALITION OCEAN ET LITTORAL / CLIMATE CHANCE

I. Contexte et justification

Bien qu'il soit un élément-clé de la machine climatique planétaire, l'océan a jusqu'ici été relativement absent des discussions sur le changement climatique. Intégrer l'océan parmi les enjeux et les défis discutés dans le cadre des négociations climatiques apparaît aujourd'hui, pour l'ensemble des acteurs réunis au sein de la Coalition pour l'océan et le littoral, comme une réelle nécessité.

Couvrant 71 % de la surface du globe, l'océan mondial est un écosystème complexe qui fournit des services essentiels au maintien de la vie sur la Terre. Plus de 25 % du CO₂ émis chaque année par l'Homme dans l'atmosphère est absorbé par l'océan et il est également le premier fournisseur net d'oxygène de la planète, jouant un rôle tout aussi important que les forêts. L'océan constitue donc le principal poumon de la planète et se trouve au cœur de la machine climatique planétaire. Si l'océan continue à limiter le réchauffement climatique global, depuis plusieurs décennies, la pression anthropique, principalement les émissions de CO₂, la surexploitation des ressources et les pollutions, ont dégradé les écosystèmes marins. L'océan risque donc de voir son rôle de régulateur du climat perturbé. Il est donc urgent de maintenir la qualité fonctionnelle des écosystèmes marins et de restaurer ceux qui se dégradent.

La mobilisation de la communauté Océan a permis de rendre visible l'Océan pendant cette COP21 et **l'intégration de l'Océan dans l'Accord de Paris et dans l'Agenda de l'Action**. Elle a fortement pesé également dans la **décision du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) de réaliser un rapport spécial relatif au Changement climatique, océans et cryosphère**.

D'ailleurs, depuis l'adoption du Protocole de Kyoto le volet «atténuation» de la lutte contre le changement climatique a été largement privilégié alors que le volet «adaptation» était en grande partie laissé de côté, jusqu'à récemment. Depuis 2006 la CRPM se déclare hautement préoccupée par les conséquences du changement climatique sur leurs populations, leurs territoires et leurs économies régionales.

II. Objectifs

Objectifs principaux

Atténuation : réduire les émissions de GES et préserver les écosystèmes marins

Les écosystèmes marins jouent un rôle essentiel dans la séquestration du carbone. Les préserver, en partant des mécanismes naturels, est donc nécessaire ainsi que les gérer de manière efficace. Les Energies Marines Renouvelables (EMR) et des transports maritimes moins polluants sont également à développer pour une réduction optimale des GES.

Adaptation : développer des stratégies d'adaptation pour les écosystèmes et les populations les plus vulnérables

Les risques et les vulnérabilités liés à l'impact du changement climatique sur l'océan et le littoral sont déjà perceptibles et s'accroissent. Des mesures d'adaptation sont donc nécessaires pour protéger les biens et les personnes les plus vulnérables.

En se basant sur le maintien d'écosystèmes fonctionnels et résilients, la priorité sera donnée à une « bonne » adaptation intégrant les techniques et savoirs traditionnels, la prise en compte de facteurs de stress externes, un système de surveillance et de d'alerte efficace ainsi qu'une bonne coopération internationale.

Science : encourager la recherche et diffuser les connaissances scientifiques sur les interactions entre océan et littoral et climat

La mise en place de stratégies pertinentes et efficaces nécessite de renforcer les connaissances scientifiques et leur intégration par les décideurs politiques et économiques.

A cette fin, il est nécessaire d'étudier le potentiel de régulation climatique de l'océan avant d'insister sur les écosystèmes et la biodiversité marine et la capacité de ces derniers à faire face à ce stress en continuant à assurer leur rôle fonctionnel. Il faudra pour cela allier investissements, observations, capacités techniques et scientifiques ainsi qu'accompagner la réalisation du rapport spécial du GIEC sur l'océan

Financement : flécher des fonds spécifiques pour l'océan

En termes de financement, il convient tout d'abord de maintenir et de veiller à l'atteinte de l'objectif du Fonds Vert, en s'assurant qu'une part de ce dernier soutienne des programmes spécifiques à l'océan et le littoral. Il est toutefois important de le compléter par l'engagement de bailleurs bilatéraux, multilatéraux et de financements privés pour dégager des solutions innovantes, efficaces et accessibles.

Objectifs spécifiques

La coalition pousse l'adoption de 9 engagements concrets en faveur de l'océan et du littoral:

- 1. Produire pour les décideurs un état de la science sur les enjeux et les mesures appropriées concernant les océans et les changements climatiques, notamment en accompagnant la production du **Rapport spécial du GIEC relatif au Changement climatique, océans et cryosphère** ;**
- 2. Considérer l'importance d'écosystèmes sains et fonctionnels face au changement climatique, en accélérant la mise en place d'un **réseau cohérent et résilient d'aires marines protégées** ;**
- 3. Reconnaître le rôle des écosystèmes marins et côtiers en tant que puits naturels de carbone ;**
- 4. Développer les **énergies marines renouvelables** (éolien, hydrolien, énergies marémotrices et houlomotrices), tout en préservant la biodiversité marine ;**

5. Accompagner **la transition énergétique du transport maritime**, et développer des solutions technologiques innovantes pour des navires plus sûrs et plus respectueux de l'environnement ;
6. Soutenir prioritairement les **mesures d'adaptation pour les régions les plus vulnérables**, en particulier les zones côtières des pays en développement (PED), les territoires et les petits États insulaires ;
7. **Renforcer le transfert de technologies** vers les pays et les régions océaniques et côtières les plus vulnérables, notamment pour des projets d'adaptation et de préservation des écosystèmes marins ;
8. **Dédier explicitement une part du Fonds Vert aux projets marins et côtiers** (protection des mangroves, zones humides et vulnérables dont la capacité de stockage du CO₂ est très importante) ;
9. **Mieux articuler la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques avec les accords existants relatifs à l'océan**, notamment les "Objectifs du développement durable (ODD)".

III. Gouvernance de la coalition

Contributeurs

Pilotage :

La Plateforme Océan et Climat : elle est née d'une alliance entre des organisations non gouvernementales et des instituts de recherche, avec l'appui de la Commission Océanographique Intergouvernementale (COI) de l'UNESCO, le 10 juin 2014. C'est aujourd'hui le **Think tank international Océan et Climat**. Il regroupe plus de 70 organisations dont l'objectif est de produire des connaissances scientifiques, d'informer les décideurs publics sur les enjeux et les solutions, de promouvoir les solutions durables, et de sensibiliser et mobiliser le grand public. La Plateforme Océan et Climat regroupe aujourd'hui des organismes scientifiques, des universités, des institutions de recherche, des associations à but non lucratif, des fondations, des centres de science, des établissements publics et des associations d'entreprises ; tous sont impliqués pour une meilleure prise en compte de l'océan dans les négociations climatiques.

Copilotage :

La Conférence des régions périphériques maritimes (CRPM)

La Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe (CRPM), regroupe plus de 150 régions. Née en 1973, elle est le plus ancien réseau d'autorités régionales d'Europe. La CRPM a acquis une compétence précieuse quant à la dimension territoriale des politiques de l'Union et à la mise en œuvre de ces politiques à l'échelon régional. Les questions maritimes, et leurs liens avec les questions climatiques, sont au cœur de son action. La CRPM pense que la mobilisation de tous les acteurs et niveaux de gouvernance face au changement climatique est cruciale pour aboutir à une solution. Dans ce contexte, la CRPM partage l'objectif d'une meilleure prise en compte de l'océan, ainsi que des territoires, dans les négociations climatiques.

La coalition de l'océan doit approfondir la coordination **avec les initiatives des États (Because the Ocean (BTO), des organisations onusiennes (FAO, COI-Unesco...), des collectivités (autour de la CRPM et de région phares) et de la société civile (Global ocean forum).**

Prochaines étapes des actions de la coalition

D'ici 2018, la coalition veut développer et porter ces engagements communs, et proposer des indicateurs de la tenue de ces engagements, à plusieurs échelles :

Auprès de la CCNUCC :

- au sein des COP Climat en charge de la mise en œuvre de l'Accord de Paris (en coordination avec Because the Ocean) ;
- au sein de la Feuille de route pour l'Action globale pour le Changement climatique via les Champion(ne)s du Climat ;
- auprès des États via les Contributions volontaires déterminées au niveau national ;
- lors des événements de haut niveau des Sommets annuels d'Action pour le Climat pendant les COP Climat (en collaboration avec le Global Ocean Forum, la COI-UNESCO, les présidences des COP et autres acteurs impliqués).

- Proposition d'indicateurs :

- Intégration de l'océan dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris ;
- Intégration de l'océan dans la révision des Contributions Prévues Déterminées au niveau National (CPDN) (nombre de CPDN, adéquation avec les engagements ...) ;
- Intégration de l'océan dans les rapports des Championnes du climat, des « Summary for policy maker », et dans la stratégie bas carbone à 2050 ;
- Intégration de l'océan dans les événements de haut niveau pendant les COP Climat.

Auprès des organisations internationales :

(Auprès des organisations internationales, il s'agira de porter surtout les engagements concernant les stratégies, le transfert de capacité et le financement).

- **au sein des Nations unies :**
 - Objectifs de Développement Durable ;
 - Comité préparatoire à l'élaboration d'un instrument juridique sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones situées au-delà des juridictions nationales ;
 - Convention des Nations unies sur le Droit de la Mer ou Convention de Montego bay ;
 - Convention sur la Diversité biologique.
- **au sein des agences des Nations unies (FAO) et de ses programmes (PNUE) et d'agences spécialisées comme l'Organisation maritime internationale ;**

- **au sein d'organisations internationales** spécialisées comme l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ;
- **au sein du GIEC** : suivi du rapport spécial relatif au Changement climatique, océans et cryosphère.

- Proposition d'indicateurs :

- Intégration de la problématique océan, littoral et climat dans les ODD et développement de financement dirigé vers cette thématique ;
- Intégration des enjeux océan et climat dans les négociations au sein du Comité préparatoire à l'élaboration d'un instrument juridique sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones situées au-delà des juridictions nationales ;
- Intégration des enjeux océan et climat au sein de la Convention sur la diversité biologique (CDB) ;
- Intégration des enjeux océan et climat au sein de la FAO et du PNUE et autres agences en lien avec le transport maritime, les migrations ;
- Intégration des engagements de la coalition dans le rapport spécial relatif au Changement climatique, océans et cryosphère du GIEC.

Auprès des États et des collectivités :

- **au sein des États** via les Contributions Prévues Déterminées au niveau National (CPDN) et les politiques régionales (en coordination avec Because the Ocean) ;
- **au sein des collectivités.**

- Proposition d'indicateurs :

- Intégration de l'océan dans les stratégies des États et des collectivités.